



La Lettre d'Alertes

Octobre 2017
n° 47

ÉDITORIAL

Alertes juge inacceptables les propos tenus d'une part par le Président de la République : « Les pauvres d'aujourd'hui sont souvent moins les retraités que les jeunes. Je leur demande donc, pour les plus aisés, un effort ». (Un retraité aisé à partir de 1200 euros...) et d'autre part, par certains élus du SMTC : « Plus on progresse dans l'âge, plus on a des revenus moyens élevés. Les plus âgés sont ceux qui ont les revenus moyens les plus élevés. Si on voulait vraiment la justice sociale, c'est eux qu'on ferait payer le plus cher ». (Un retraité aisé à partir de 1300 euros.)

C'est en réponse à ces déclarations qu'Alertes a organisé une Conférence de presse qui s'est tenue le 20 Septembre dernier sur le thème : « les retraités ne sont pas des nantis ».

Cette lettre publie les principaux extraits de l'intervention de Jean Giard, président fondateur d'Alertes.

Cette conférence de presse a également souligné les préoccupations d'Alertes concernant l'avenir du dispositif des Vignes et du service social personnes âgées du CCAS de Grenoble.

Enfin, J. Giard a conclu son intervention par un appel à la jeunesse et aux retraités pour un pacte intergénérationnel en faveur de la cohésion sociale et du vivre ensemble :

Jeunes et vieux, nous sommes embarqués sur un même bateau. Ensemble nous devons construire une société pour tous les âges, où habitat, transports, services seront pensés pour tous les âges, où les politiques de santé répondront aux besoins de tous, où les solidarités intergénérationnelles pourront s'exprimer pleinement, où la culture, la formation seront accessibles à tous les âges, où l'avenir de la planète sera notre bien commun.

Bien cordialement

Jacqueline CHAPUIS,
Présidente d'Alertes

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 20 SEPTEMBRE 2017

Les retraités ne sont pas des nantis

Qu'en est-il de la situation des retraités ?

Au niveau des revenus :

Selon l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise : Des personnes âgées qui ne sont pas épargnées par la pauvreté : 7,7% des 60-74 ans vivent sous le seuil de pauvreté tout comme 8,5% des 75 ans et plus...

Rappel pour 14 millions de retraités :

- Pas de revalorisation des retraites supérieures à 1200 euros depuis avril 2013. L'augmentation de 0.8 % annoncée par le Gouvernement est insuffisante pour compenser la perte de pouvoir d'achat.

- 2013 : Création de la Contribution additionnelle de solidarité de 0,3% payée uniquement par les retraités...

- 2014 : Suppression de la "demi-part des veuves"

- 2017 : Augmentation de la CSG de 1,7%.

- Annonce de la réduction de 5 € par mois de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) qui visera de nombreux retraités locataires.

- Fiscalisation de la majoration familiale.

Le SMTC en rajoute une couche avec l'augmentation de 100 euros de la tarification transports pour les personnes de plus de 75 ans, sans information préalable, sans concertation... comme le souligne l'ADTC.

Dans son avis annuel sur la situation des retraités, le comité de suivi des retraites souligne : « le niveau de vie moyen des retraités pourrait se dégrader à l'avenir comparé à celui de l'ensemble de la population. Un tel phénomène, en rupture avec les évolutions observées depuis le début des années 1970, expose cette catégorie de personnes à un risque de pauvreté... les pensions vont probablement progresser moins vite que les revenus d'activité ».

Citoyens comme les autres, il est normal que les retraités participent aux efforts pour redresser le pays. Mais laisser supposer qu'ils sont des nantis de la République, et qu'il faut qu'ils soient un peu moins riches pour que les jeunes soient un peu moins pauvres, procède d'une rhétorique bien dangereuse qui ne fait qu'alimenter les tenants de la guerre des âges.

Au niveau de l'isolement :

Plus de 40% des ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus vit seul en Isère en 2012, induisant, en lien avec la perte d'autonomie, des enjeux d'isolement, d'accès aux services ou encore de lien social.

Ce qui pose la question de l'utilisation des transports en commun par les Personnes Agées, quand on sait par exemple qu'un sénior sur quatre n'a pas de véhicule en Isère, qu'un ménage sur deux de plus de 80 ans est sans voiture... Ces personnes se situant principalement dans les zones urbaines.

ASSOCIATION Alertes 38 a donné une conférence de presse pour rappeler la situation des retraités

« Les retraités ne sont pas des nantis ! »



L'association Alertes 38 organisait une conférence de presse sur le thème : "Les retraités ne sont pas des nantis", chiffres à l'appui.

L'association Alertes 38 milite pour une meilleure qualité de vie pour les personnes âgées. Une conférence de presse, pilotée par Jean Giard, ancien député, et Dominique Rieygart, était organisée mercredi. Le thème : "Les retraités ne sont pas des nantis".

Dans la salle Blanche Monnier de la rue du même nom, à l'île verte, le débat portait sur la chimère qui veut que les retraités soient tous aisés, et doivent par conséquent arrêter de se plaindre. Les statistiques prouvent le contraire : 14 millions de retraités en France touchent en moyenne 1376 € bruts mensuels, quand le Smic est à 1467 € bruts. Autant dire qu'ils ne rouillent pas sur l'île.

Alertes entend ainsi jouer son rôle, « en rétablissant auprès du public une vérité crantée ». Notamment le fait que les pensions de retraite n'ont pas été augmentées depuis 2013, et que les + 0,8% annoncés par le gouvernement ne compenseront jamais les pertes successives de pouvoir d'achat.

Plus localement, la palme revient au SMTC, qui a augmenté la tarification des transports pour les personnes âgées de plus de 75 ans de 100 €, soit + 278%, et ce sans information ou concertation préalable. Le courrier envoyé par Alertes en juin au président du SMTC sur le sujet, n'a d'ailleurs reçu aucune réponse.

Sepe MASSÉ

Infos : <http://alertes38.org/>

Au niveau de la perte d'autonomie :

Environ 9000 personnes âgées dépendantes figurent sur liste d'attente pour entrer en établissement médicalisé en Isère. L'enquête a permis d'identifier plusieurs territoires en tension : le territoire de l'Agglomération Grenobloise, qui malgré les ouvertures de places ces dernières années se caractérise toujours par des besoins non satisfaits.

L'Assemblée nationale s'est saisie de l'épineux dossier des maisons de retraite. La "mission flash" diligentée le 3 août 2017 par la commission des Affaires sociales a rendu le 13 septembre ses conclusions et adressé ses préconisations à la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn.

Ce travail parlementaire intervient après une série de grèves déclenchées dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) au printemps et à l'été 2017. Les personnels dénonçaient leur manque de moyens pour prendre soin des résidents qui leur sont confiés. "Le secteur est en souffrance, clairement !", remarque Monique Iborra, députée (La République en Marche) de Haute-Garonne, qui a piloté les travaux parlementaires.

Premier élément pointé par l'élue : le sous-effectif en personnel, "unaniment reconnu" par l'ensemble des professionnels, des élus, des représentants des familles. Une situation qui rend les conditions de travail "particulièrement préoccupantes, tant du point de vue physique que psychologique, poursuit la députée, les accidents du travail en Ehpad seraient aujourd'hui supérieurs à ceux enregistrés dans le secteur du BTP..." Autres lacunes soulignées par la mission : les difficultés à recruter et à fidéliser les médecins coordonnateurs dans les Ehpad – un tiers n'en n'aurait pas, alors que leur présence est obligatoire- ; l'absence d'infirmier de nuit dans "la grande majorité des établissements". Une réalité qui génère un nombre important d'hospitalisations – parfois évitables-aux urgences. Elle s'inquiète du reste à charge assumé par les résidents et leurs familles.

Alertes se positionne sur 2 dispositifs :

1- « Les Vignes » en danger !

Il y a 15 ans, suite à la fermeture des domiciles collectifs, un dispositif a été mis en place sous forme : « d'appartements regroupés à services partagés » dans le quartier de l'île verte à Grenoble. Ce dispositif, modeste quantitativement (18 bénéficiaires aujourd'hui), s'adresse à des personnes qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui ne souhaitent pas pour autant entrer dans un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

Ce dispositif ne peut fonctionner que si les 18 places qu'il offre

sont occupées. Il existe une solution : Faire sauter le verrou du plafond de ressources. Ce qui est pour l'instant illégal! Cette dérogation (pour 18 ménages seulement) résoudrait le problème du recrutement (étant donné le nombre de demandes en EHPAD).

2- C'est dans ce contexte que se pose la question de l'avenir du service social personnes âgées du CCAS de Grenoble.

Depuis des années, dans un souci de proximité, les assistantes sociales et leur secrétariat, ont été installés dans les différents secteurs de la ville et notamment dans les centres sociaux devenus aujourd'hui « Maisons des habitants ». Elles sont ainsi intégrées dans la vie du quartier, en liaison quotidienne avec les autres acteurs sociaux, et bien connues par les habitants.

Elles ont à la fois des actions de prévention en direction de ce public fragile mais aussi mise en place de services de soutien à domicile, elles sont les interlocutrices privilégiées des établissements sanitaires pour préparer les sorties après une période d'hospitalisation, elles assurent l'accompagnement psychologique et aident aux démarches pour l'entrée en établissement qui aujourd'hui doivent se faire en ligne, outil pas encore bien maîtrisé par les plus âgés! Elles ont un rôle important dans ce qu'on appelle aujourd'hui : l'aide aux aidants.

Le financement de ce service a été assuré à la fois par le département et par le CCAS de Grenoble.

Ce service comprend aujourd'hui vingt travailleurs sociaux, neuf secrétaires et quatre conseillères d'aide sociale (professionnelles qui aident au montage administratif de dossiers notamment concernant les demandes d'APA qui doivent aussi dorénavant se faire en ligne et les demandes d'aide sociale à l'hébergement) et accompagnent 4900 personnes !

Le Département de l'Isère a décidé de reprendre l'accompagnement social des personnes âgées au sein de leurs SLS (Services Locaux de Solidarité) qui sont déjà débordés par leur public habituel et ne font pas de visite à domicile. Ce qui ne sera pas sans conséquence pour les personnes âgées qui ne bénéficieront plus d'un accueil de proximité et qui surtout devront s'adresser à des services différents en fonction du problème rencontré... Ce disant, il ne s'agit pas de mettre en cause le professionnalisme des personnels du département...

Nous demandons le maintien de ce service au sein du CCAS...

Si le département fait valoir sa compétence en matière de personnes âgées, nous demandons le maintien de l'ensemble des personnels concernés et des objectifs de ce service.

Jean GIARD

AGENDA

*Commission établissement / familles : Réunion jeudi 9 novembre 2017 de 14h30 à 16h30 à ALERTES .

Bulletin d'adhésion 2017 (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Je souhaite soutenir et participer aux actions développées par l'Association **ALERTES**

Monsieur, Madame,.....
 Fonction.....
 Tél..... E-mail.....
 Adresse.....
 Code postal.....Ville.....

Je joins à mon bulletin d'adhésion un chèque à l'ordre d'ALERTES de :

- 15 euro** (adhésion individuelle)
- 40 euro** (adhésion de mon association)
- 75 euro** (adhésion de soutien)
- euro** (autre montant)

Fait le :

Signature :

Alertes

La Grange du Château 8, rue du Château
 38320 Eybens
 tél 04 76 24 08 63

Notre site internet
www.alertes38.org

Notre courriel
contact@alertes38.org



Partenaire

